



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/091

**OBJET : FONDS EUROPÉENS TERRITORIALISÉS :
CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
RÉGIONAL**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 15

Date de convocation : 17 juin 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022

Secrétaire de séance : M. Aulanier

Le 23 juin de l'année deux mille vingt-deux à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	Mme PEREZ
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	E	Mme PERPIGNAA- GOULARD
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/091

**OBJET : FONDS EUROPÉENS TERRITORIALISÉS :
CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
RÉGIONAL**

Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, dite MAPTAM,

Vu la programmation des fonds européens 2021-2027 fixée par l'Union Européenne,

Vu le courrier du Président de la Région Nouvelle Aquitaine en date du 15 octobre qui annonce le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt,

Vu le courrier du 13 janvier 2022, signé conjointement par les présidents des communautés de communes de Jalle Eau Bourde et de Montesquieu, qui annonce le lancement de la démarche,

Vu le dossier de candidature ci-après annexé,

Vu la convention de cofinancement avec la Communauté de communes de Jalle Eau Bourde ci-après annexée,

Considérant les deux séminaires de concertation avec les acteurs du territoire organisés le 10 mai (34 participants) et 12 mai 2022 (28 participants) en présence des Maires et Vice-Présidents des Communautés de communes ,

Considérant la réunion du comité de pilotage qui s'est tenue le 13 juin 2022 en présence des Maires et Vice-Présidents des deux Communautés de communes,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

1. Contexte : le volet territorial de la programmation européenne en Nouvelle-Aquitaine

La mobilisation des programmes européens intervient dans un cadre défini par la région Nouvelle Aquitaine, autorité de gestion.

Le Programme Opérationnel 2021 – 2027 définit 5 objectifs stratégiques (OS), qui orienteront l'affectation des fonds des programmes FEDER (Fonds européens de développement régional), FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et FSE (Fonds social européen) :

- OS n°1 : une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré,
- OS n°2 : une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique,
- OS n°3 : une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains,
- OS n°4 : une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires,
- OS n°5 : une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux, et environnementaux.

La mobilisation des fonds affectés à l'OS n°5 (volet territorial) requiert, de la part de chaque territoire de projet, l'élaboration d'une stratégie de développement local dans le cadre d'une démarche ascendante.

Ainsi, la Région Nouvelle Aquitaine, a lancé le 15 octobre 2021 un appel à candidatures auprès des territoires souhaitant s'inscrire dans le volet territorial de la programmation 2021-2027 des fonds européens.

La Région a également défini les territoires de projets et les enveloppes pour la programmation du volet territorial des fonds européens :

- Dans le cadre du territoire du projet « Graves et Landes de Cernes », les Communautés de Communes de Montesquieu et de Jalle Eau Bourde sont une nouvelle fois amenées à travailler de concert sur une périmètre cohérent avec celui des contractualisations régionale et étatique.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/091

OBJET : FONDS EUROPÉENS TERRITORIALISÉS : CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL

- L'enveloppe FEDER et LEADER prévue pour le territoire est de 2 317 204 € sur la période.

Pour bénéficier de ces fonds, le territoire « Graves et Landes de Cernes » doit respecter une procédure stricte instruite par la Région qui se décompose en deux temps :

- Phase 1 – de janvier à juin 2022 : préparation et dépôt d'une candidature en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt régional
- Phase 2 – de juin à décembre 2022 : phase de sélection et de conventionnement avec la Région

2. Le portage et la préparation de la candidature

La présente délibération, adoptée dans les mêmes termes par les deux communautés de communes de Montesquieu et de Jalle Eau Bourde, a vocation à entériner le dossier de candidature à l'AMI Régional et à désigner la CC de Montesquieu comme structure porteuse du futur Groupement d'Action Locale (GAL).

En accord avec la CC de Jalle Eau Bourde, la CC de Montesquieu est désignée comme pilote de la démarche conjointe de candidature et est chargée de déposer un dossier de candidature pour le territoire de projet.

Pour porter l'ingénierie sur la phase de candidature et de conventionnement, le territoire de projet bénéficie d'un soutien préparatoire à la stratégie locale de développement apporté par la Région à hauteur de 64 800 €.

Les dépenses restantes sont réparties à parts égales entre les communautés de communes de Montesquieu et de Jalle Eau Bourde, selon les modalités précisées dans la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Cette candidature prévoit :

- la définition d'une stratégie de « développement local par les acteurs locaux » définie par et pour le territoire, via une démarche de concertation, cohérente avec les priorités du territoire et de la programmation européenne régionale,
- la définition et le respect d'un plan d'actions et d'un plan de financement pour flécher l'emploi des fonds FEDER et LEADER,
- la mise en place d'une gouvernance locale ouverte aux acteurs du territoire pour l'animation de la stratégie et le suivi de la programmation des fonds, via la création d'un Groupe d'Action Locale,
- la mise en place de moyens d'animation, gestion, et suivi des fonds à l'échelle du territoire (environ 1,5 ETP dédiés, avec possibilité de financement par les fonds européens)

Pour préparer cette première candidature de notre territoire, qui n'était pas éligible lors des précédentes programmations, celui-ci s'est appuyé sur l'accompagnement d'un bureau d'étude qui a réalisé les missions suivantes :

- Un diagnostic et une analyse du territoire à partir de l'ensemble des documents stratégiques déployés au sein du territoire (Contrat Territorial de Relance et de Transition écologique – CRTE, Contrat d'attractivité, Projet Social de Territoire – PST etc.),
- Des entretiens de cadrage avec des élus des deux intercommunalités,
- Deux ateliers de concertation avec les acteurs du territoire sur les thèmes suivants :
 - Transition écologique et d'aménagement du territoire – séminaire du 10 mai 2022 – à Martillac,
 - Développement économique et de cohésion territoriale - séminaire du 12 mai 2022 – à Cestas,
- L'accompagnement à la formalisation de la stratégie de développement local et du dossier de candidature.

Il est par ailleurs prévu le recrutement d'un chargé de mission « Animateur des fonds européens » pour le territoire « Graves et Landes de Cernes ». Ce poste a vocation à apporter l'ingénierie nécessaire pour animer localement la programmation européenne et accompagner les porteurs de projets. Il sera



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/091

**OBJET : FONDS EUROPÉENS TERRITORIALISÉS :
CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
RÉGIONAL**

cofinancé par les fonds européens et les communautés de communes de Montesquieu et de Jalle Eau Bourde, et rattaché à la Communauté de communes de Montesquieu, structure porteuse.

3. La stratégie locale de développement proposée par et pour le territoire

À l'issue de la démarche de concertation réalisée avec les élus et les acteurs du territoire, la stratégie de développement local proposée dans le dossier de candidature s'organise autour des 3 objectifs prioritaires suivants :

- Objectif prioritaire n°1 : Accompagner la dynamique démographique du territoire en veillant au maintien de la qualité de vie et à la réduction des pressions exercées sur l'environnement,
- Objectif prioritaire n°2 : Conforter et diversifier le modèle de développement local, pour le rendre plus responsable, plus soutenable et plus résilient,
- Objectif prioritaire n°3 : Amplifier les efforts en faveur des transitions énergétiques et environnementales, améliorer la prévention des risques et l'adaptation au changement climatique.

Ces objectifs se déclinent en 10 fiches actions qui précisent : le fonds mobilisé et le montant ; les objectifs de la fiche action ; le type d'actions soutenues ; les bénéficiaires visés ; les cofinancements potentiellement mobilisables ; les lignes de partage avec les autres dispositifs ; les indicateurs de suivi envisagés ; les articulations avec la feuille de route Néo Terra.

4. Les prochaines étapes

Une phase de montage administratif et de mise en place du conventionnement avec la Région sera lancée au dépôt de la candidature et se déroulera jusqu'en décembre. Le calendrier retenu par la Région est le suivant :

- juin – septembre 2022 – analyse des candidatures et comité de sélection,
- octobre 2022 – communication des candidats sélectionnés,
- novembre – décembre 2022 – mise en place du conventionnement.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/091

**OBJET : FONDS EUROPÉENS TERRITORIALISÉS :
CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
RÉGIONAL**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt régional – fonds européens territorialisés,
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté de communes de Montesquieu à déposer le dossier de candidature,
- Désigne la Communauté de communes de Montesquieu comme structure porteuse du Groupement d'Action Locale,
- Acte les éléments organisationnels et notamment financiers exposés plus haut,
- Approuve la convention de cofinancement relative à la phase de candidature et de conventionnement des fonds européens territorialisés entre la Communauté de communes de Montesquieu et la Communauté de communes de Jalle Eau Bourde,
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté de communes de Montesquieu à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la poursuite de la démarche présentée.

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement



Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-243301264-20220623-2022_091-DE

